DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
Commune de Saint-Just Le Martel

A R R E T E - 063-2026

Portant occupation du domaine public
Route du Château d'eau
Pour des travaux de réparation d'une conduite
Télécom sous chaussée

Le Maire de la commune de Saint-Just-le-Martel,
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, partie législative
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction inter ministérielle sur la signalisation routière, modifié ;
Vu la demande de l'entreprise BM RESEAUX - représentée par M. BENNOUR Mohammed, reçue à la mairie le 29 octobre 2026 pour des travaux de réparation d'une conduite Télécom sous chaussée, Route du Château d'eau ;
Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation ainsi que le stationnement dans un but de sécurité publique sur son parcours,

A R R E T E

Article 1 : Vu les travaux de réparation d'une conduite Télécom sous chaussée, Route du Château d'eau, la circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolore à partir du 05 novembre 2026 pour une période de 21 jours calendaires. Le stationnement sera interdit pendant cette période, selon l'avancement des travaux.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les soins et aux frais de l'Entreprise BM RESEAUX, sur la route du Château d'eau.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Léonard de Noblat ;
- M. le Président de Limoges Métropole ;
- La direction départementale des territoires

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel,
Le 2 novembre 2026

La Maire,

MAIRIE DE SAINT-JUST-LE-MARTEL 87 (Haute Vienne)

Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

Département :
HAUTE VIENNE

Commune :
SAINT-JUST-LE-MARTEL

Section : BB
Feuille : 000 BB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 29/10/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

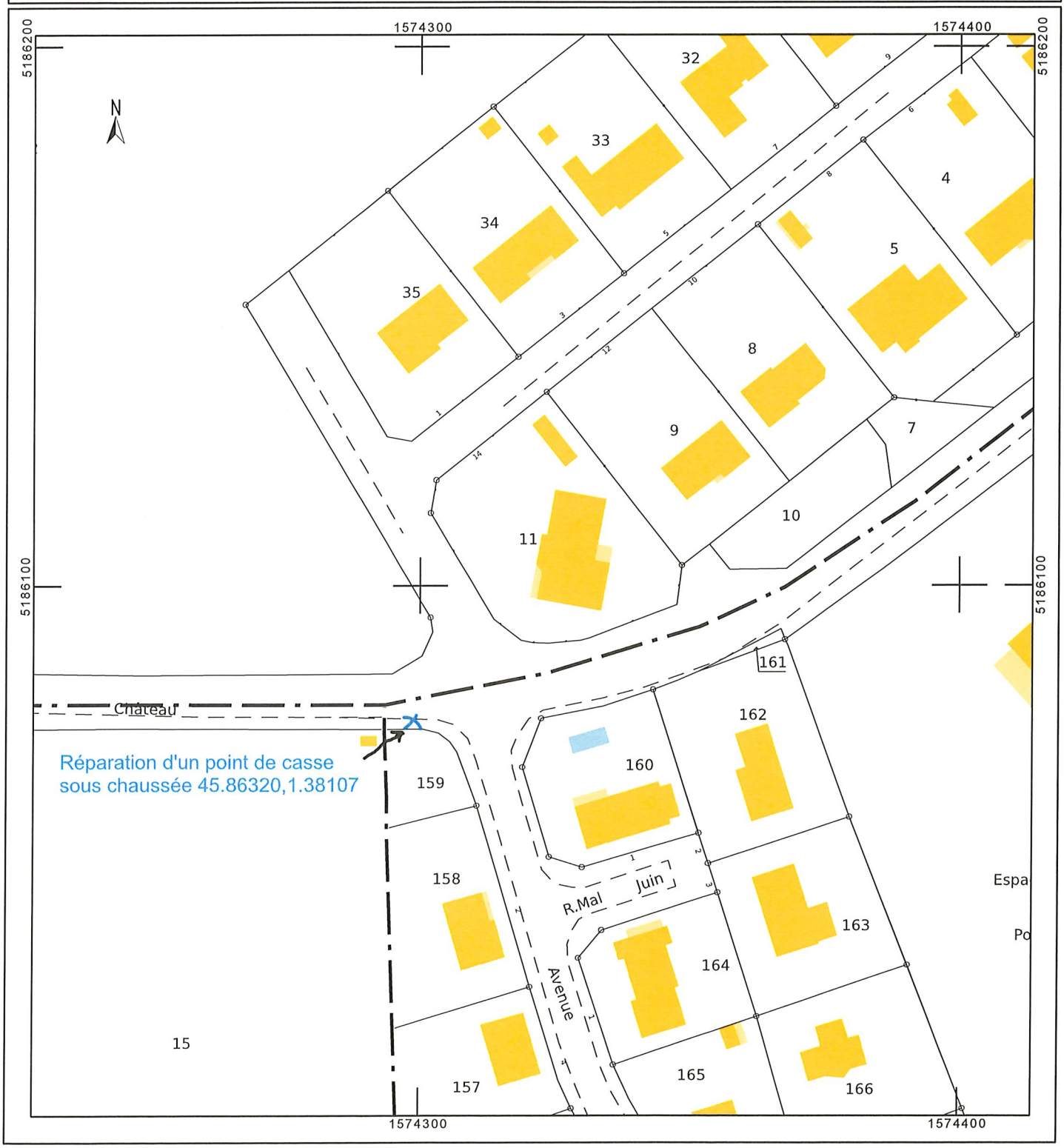
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la Haute-Vienne
Centre des Finances Publiques 30, Rue Cruveilhier 87050
87050 LIMOGES Cedex 2
tél. 05 55 45 59 00 -fax
ptgc.870.limoges@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr




2 Av. du Général de Gaulle
Saint-Just-le-Martel, Nouvelle-Aquitaine
Google Street View
avr. 2025
Voir plus de dates
Partager
Av. du Général de Gaulle
STOP
Google Maps